



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Paris Amiens Boulogne

Question orale n° 1616

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'avenir de la ligne Paris-Amiens-Boulogne-sur-Mer. Il souhaiterait être informé sur l'état d'avancement des travaux d'électrification comme sur le projet d'installation de locomotives bimode de même que sur la mise en oeuvre de la convention État-SNCF sur les trains d'équilibre du territoire pour cette ligne.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA LIGNE PARIS-AMIENS-BOULOGNE-SUR-MER

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Fasquelle, pour exposer sa question, n° 1616, relative à l'avenir de la ligne Paris-Amiens-Boulogne-sur-Mer.

M. Daniel Fasquelle. Monsieur le ministre chargé des transports, je souhaite appeler votre attention sur le devenir de la ligne de chemin de fer Paris-Amiens-Boulogne-sur-mer, qui joue un rôle essentiel pour la desserte du sud de la Côte d'Opale et du nord de la côte picarde.

Cette ligne Corail intercity a été reprise dans la convention passée entre l'État et la SNCF sur les trains d'équilibre du territoire, d'où quatre questions.

D'abord, pourquoi, alors que les acteurs du territoire vont investir dans la rénovation des pôles gares - pour ce qui me concerne la gare d'Étaples-Le Touquet et la gare de Rang-du-Fliers-Verton-Berck - supprimer, le 11 décembre prochain, deux trains, le vendredi soir et le dimanche soir, avec un impact négatif certain sur la fréquentation, et donc sur l'économie touristique et l'emploi dans nos territoires ?

Ensuite, alors que la région Nord-Pas-de-Calais a électrifié la ligne de Boulogne à Rang-du-Fliers, il ne manque plus, pour que l'électrification soit complète entre Paris et Boulogne, que l'électrification de la partie entre Rang-du-Fliers et Amiens. Pourriez-vous, monsieur le ministre, réunir les différentes parties prenantes au plus vite, afin que ce dossier dont on parle déjà depuis très longtemps avance enfin ?

Dans l'attente de l'électrification, la convention passée avec la SNCF évoque l'utilisation de locomotives bimodes, ce qui permettrait de gagner de précieuses minutes à Amiens, en évitant un changement de train. Avez-vous des informations à nous donner sur ce point ?

Enfin, je souhaite appeler à nouveau votre attention sur la nécessité de maintenir dans les gares, en particulier celle de Rang-du-Fliers-Verton-Berck, une offre de service suffisante pour garantir dans de bonnes conditions l'accueil des personnes handicapées.

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Mariani, ministre chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *ministre chargé des transports*. Monsieur le député, je vous remercie pour cette question qui me permettra de faire le point sur la ligne qui permet d'assurer la desserte d'Amiens et de la Côte d'Opale. C'est un dossier sur lequel vous êtes intervenu à de multiples reprises. Vous êtes même attendu cet après-midi par mon directeur de cabinet pour voir comment nous pouvons améliorer la situation.

Comme vous le soulignez, une des particularités de cette ligne est de ne pas être électrifiée sur tout son parcours. Cette situation crée des contraintes d'organisation. Il est en effet nécessaire de procéder à un

changement de locomotive - en passant de l'électrique au thermique - à Amiens, dans le sens Paris-Boulogne. Les solutions pour y remédier consisteraient soit à électrifier la ligne, soit à utiliser des locomotives bimodes qui permettent de pallier l'absence d'électrification sur certaines portions de ligne. L'État a donc décidé de lancer une étude permettant de l'éclairer dans ses choix.

Le contrat de projet État-région 2007-2013 prévoit ainsi le lancement d'études concernant l'électrification entre Rang-du-Fliers et Amiens, seule section de la ligne Paris-Amiens-Boulogne à ne pas être électrifiée à ce jour. Ce programme d'étude est inscrit au CPER à hauteur de 4,2 millions, dont 1 million est financé par l'État grâce à votre intervention, et 1 million par la région Nord-Pas-de-Calais. Les crédits de l'État sont programmés pour 2012 afin de permettre un lancement rapide de ces études et décider ensuite des options à retenir sur la ligne. Vous m'interrogez également sur l'application de la convention relative aux trains d'équilibre du territoire sur cette ligne.

Comme vous le savez, cette liaison fait partie des douze lignes sensibles particulièrement suivies, suite à vos demandes insistantes.

La SNCF s'est engagée, début 2011, à améliorer rapidement et significativement la qualité du service à bord de ses trains, et en particulier à améliorer la régularité, dont la dégradation était la principale source de mécontentement des voyageurs. Ce travail commence à porter ses fruits. De manière générale la ponctualité de la ligne Paris-Amiens a connu, grâce aux premières mesures mises en oeuvre, un rétablissement. Le taux moyen de régularité des trains est en effet de 94,5 % depuis le début de l'année 2011. Il convient cependant de rester attentif et de continuer de progresser, le transport ferroviaire étant particulièrement sensible aux mauvaises conditions météorologiques, les événements de l'hiver dernier sont là pour en témoigner. Compte tenu du niveau de qualité du service auquel les usagers ont droit - dont vous-même, qui empruntez régulièrement cette ligne -, la SNCF doit poursuivre, sur la durée, la mise en oeuvre d'actions visant à améliorer cette qualité dans ses différentes branches d'activité. L'État sera, en tant qu'autorité organisatrice du train Paris-Amiens-Boulogne, particulièrement attentif à l'amélioration de la qualité du service sur cette desserte.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Fasquelle.

M. Daniel Fasquelle. Je vous remercie, monsieur le ministre, de vous mobiliser à nos côtés. Ce dossier, vous l'avez compris, est fondamental pour l'économie touristique de notre territoire. Je souhaite vraiment que nous trouvions cet après-midi un terrain d'entente avec la SNCF. Ces trains sont en effet essentiels pour nous, notamment ceux des vendredis et dimanches soirs, car ils ont un lien direct avec la fréquentation de nos stations touristiques.

J'appelle également votre attention sur la ville de Berck, ses hôpitaux et ses personnes handicapées, et sur la nécessité de maintenir un niveau de service suffisant pour l'accueil des personnes handicapées, en particulier à la gare de Rang-du-Fliers-Verton-Berck, sujet que nous évoquerons également cet après-midi, si vous en êtes d'accord.

Je vous remercie de votre réponse et de votre écoute, monsieur le ministre.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1616

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12386

Réponse publiée le : 7 décembre 2011, page 8527

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 novembre 2011